



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Pouvoir : 1
Votants : 8

Réunion du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le mardi sept février, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le trente janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM les membres nommés : M. Philippe ABRAHAM, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD,

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Véronique VULLIEZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : Mme Johanne CHIEUX, Mme Brigitte RAMBAUT.

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Mireille DUNOYER.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL_230207_03

FINANCES

OBJET : Programme de Réussite Educative : Demande de subvention pour l'année 2023 au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de Haute Savoie

Monsieur le Président de séance expose :

Considérant que le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents de Haute Savoie accompagne les porteurs de projets et les soutient dans le développement d'actions parentalité inscrites dans l'esprit de la charte REAAP,

Considérant la volonté de développer des actions d'accompagnement et de soutien aux parents dans leur rôle éducatif,

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser son Président à :

- Procéder à la demande de subventions au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de Haute Savoie pour l'année 2023,
- Signer tout document relatif aux demandes et aux versements de cette subvention.

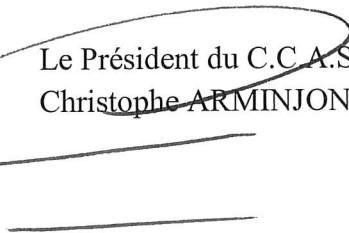
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, la proposition présentée.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet des clôtures de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Publié sur le site internet
de la commune le 10 février
2023